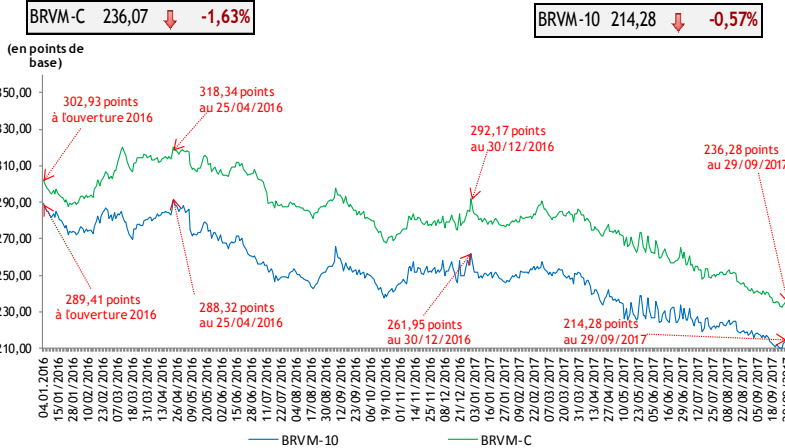


LE MARCHÉ BOURSIER DE L'UEMOA EN SEPTEMBRE 2017

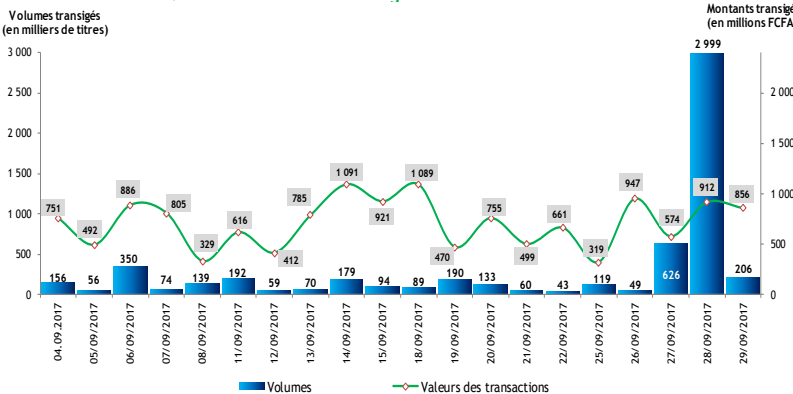
LES PERFORMANCES DU MARCHÉ

Valeur totale des transactions (FCFA)	15 944 008 513
Volume transigé (titres)	6 061 461
Capitalisation/ Actions (FCFA)	6 166 222 062 455
Capitalisation/ Obligations (FCFA)	2 906 701 779 544
Price Earning Ratio (PER) moyen (x)	18,00
Ratio de liquidité moyen	32,80%

Evolution des indices



Volumes et valeurs transigés sur le marché Actions



COMPARTIMENT-ACTIONS DE LA BRVM

Les cinq (5) plus fortes hausses du mois

Titres	Var. Hebdo	+ Bas	+ Haut	Clôture	Valeurs transigées
NESTLE CI	▲ +24,78%	2 300	2 870	2 870	7 749 195
SAPH CI	▲ +18,52%	2 775	3 200	3 200	330 775 315
UNILEVER CI	▲ +16,7%	12 000	14 000	14 000	3 134 900
UNIWAX CI	▲ +10,8%	3 405	4 100	3 990	160 810 515
TOTAL SN	▲ +7,5%	14 005	16 000	15 600	34 835 915

Les cinq (5) plus fortes baisses du mois

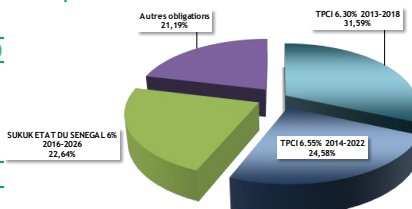
Titres	Var. Hebdo	+ Bas	+ Haut	Clôture	Valeurs transigées
BANK OF AFRICA ML	▼ -34,21%	23 330	37 900	25 000	129 524 560
BANK OF AFRICA CI	▼ -19,25%	41 990	53 495	41 990	177 791 530
PALM CI	▼ -18,71%	8 000	10 495	8 210	80 265 545
BOLLORE AFRICA LOC	▼ -18,60%	3 500	4 300	3 500	102 457 655
BERNABE CI	▼ -16,80%	3 870	5 000	4 160	12 452 575

COMPARTIMENT-OBLIGATIONS DE LA BRVM

Les lignes les plus actives du mois

Titres	Volumes	Montants transigés (FCFA)
TPCI 6.30% 2013-2018	55 977	559 770 000
TPCI 6.55% 2014-2022	44 000	435 600 000
SUKUK ETAT DU SENEGAL 6% 2016-2026	40 392	401 170 200
Autres obligations	37 814	375 574 036
Cumul	178 183	1 772 114 236

Répartition des transactions en valeur



Physionomie du marché en septembre 2017

Forte volatilité du marché au cours de ce mois

Plusieurs événements ont émaillés le marché régional au cours de ce mois de septembre 2017. Il s'agit notamment, de (i) 2 augmentations de capital par incorporation de réserves avec émission et distribution d'actions gratuites aux actionnaires, (ii) 2 fractionnements d'actions, (iii) 7 paiements de dividendes au titre de l'exercice 2016 et (iv) 5 publications de chiffres semestriels. Le plus marquant reste l'OPV de ECOBANK Côte d'Ivoire qui a été lancée et clôturée le même jour (le 27 septembre 2017). Malgré ces actions, le marché régional a encore fait du sur place. Le bilan mensuel a été moins bon que le mois précédent avec une forte contraction (-91%) des volumes transigés à environ 6 millions de titres échangés. Le montant engrangé au cours du mois de septembre 2017 est également en recul de 19% à 15,9 milliards FCFA et en contraction de 31,9% à 188 milliards FCFA sur les 9 premiers mois de l'année 2017, comparée à l'année 2016. Cédant donc 1,63% sur le mois, l'indice BRVM Composite renforce son déficit annuel de 17,2%, plaçant encore, le marché régional à la dernière place des marchés boursiers africains en termes de performance des indices composites. Même son de cloche pour le BRVM-10, qui cède 0,57% à 214,28 points.

Dans un tel contexte, la capitalisation boursière de la BRVM, décline légèrement (-0,44%) à un peu plus de 9 072 milliards FCFA, par rapport au mois d'août.

Brèves du Compartiment-Actions

Encore des corrections importantes sur un nombre appréciable de titres,

- Plusieurs faits se sont déroulés sur le Compartiment-Actions, à savoir:
- le fractionnement des titres: NESTLE CI par 20 (20 nouvelles actions pour 1 ancienne) et BICI CI par 10 (10 nouvelles actions pour 1 ancienne);
  - l'admission sur le Compartiment-Actions des nouvelles actions issue des augmentations de capital par incorporation de réserves des banques BOA Burkina Faso (+1 100 000 actions) et BOA SENEGAL (+1 200 000 actions);
  - l'augmentation de capital social par incorporation de réserves avec émission et distribution de (i) 1 030 000 actions gratuites de BOA Mali (dans un rapport de 1 nouvelle action pour 2 anciennes) et (ii) de CORIS BANK INTERNATIONAL (3 nouvelles pour 125 anciennes);
  - Publication des résultats relatifs au 1<sup>er</sup> semestre 2017: BOA Mali (baisse de 10% du PNB et hausse de 5,5% du Résultat Net (RN) par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2016); SICABLE (hausse du chiffre d'affaires (CA) de 27,8% et RN multiplié par 4), SOGB CI (CA (+37,7%) et RN (multiplié par 3)), SERVAIR ABIDJAN (CA (+13,4%) et RN (+5,15%)) et SMB CI (CA (-15%) et RN (+31%));
  - le paiement de dividende au titre de l'année 2016, de CROWN SIEM CI (676,6 FCFA unitaire net), SODECI (2 700 FCFA), PALM CI (240,60 FCFA), AIR LIQUIDE CI (630 FCFA), SUCRIVOIRE CI (549 FCFA), CIE CI (3 465 FCFA) et TRACTAFRIC MOTORS CI (13 500 FCFA), et
  - l'OPV portant sur 2,25 millions d'actions ECOBANK Côte d'Ivoire.

Tous ces événements n'ont pu stimuler le marché de manière significative. Celui-ci est resté atone et extrêmement volatile depuis l'onde de choc de début d'année. Les résultats publiés ce mois ont été en deçà des attentes: seul SOGB a pu réaliser une légère plus-value de +1,3%, quand BOA Mali s'arrachait la plus mauvaise performance (-34,21%) du mois. Le Compartiment-Actions a été faiblement animé, affichant une enveloppe et des quantités transigées en repli respectif de 25% et 91% par rapport au mois précédent. Le flux quotidien moyen a ainsi été de 708 millions FCFA/j contre 904 millions FCFA/j un mois auparavant). La capitalisation boursière du Compartiment est restée quasiment inchangée à plus de 6 166 milliards FCFA, comparée au mois d'août.

Brèves du Compartiment-Obligations

Hausse de l'enveloppe des transactions sur de faibles quantités de valeurs

Le compartiment-Obligations a enregistré ce mois, 7 radiations: «BOA NIGER 6,25% 2012-2017», «BOA Côte d'Ivoire 6,25% 2012-2017», «BOA Burkina Faso 6,25% 2012-2017», «BHB 6,25% 2012-2017», «TPCI 7% 2010-2017», «BIDC 6,75% 2010-2017» et «TPCI 6,50% 2012-2017». Le flux transactionnel sur le compartiment a drainé un montant multiplié par 2 (soit plus de 1,7 milliard FCFA) comparé au mois précédent. En revanche, la quantité mensuelle de titres échangés s'est contractée de 25%.

La capitalisation du Compartiment s'est dégradée de 1% à plus de 2 906 milliards FCFA.

Perspectives du marché

Poursuite probable de la purge au cours des prochains mois

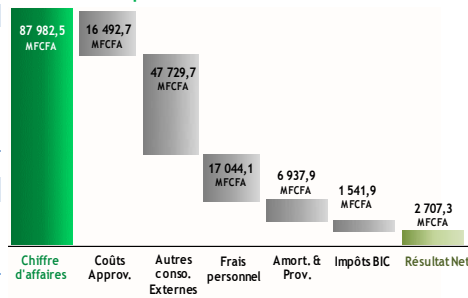
La grande majorité des investisseurs reste toujours en attente des publications relatives aux résultats du 1<sup>er</sup> semestre 2017 des entreprises et de l'admission sur la côte de NSIA Banque. Il serait toujours hasardeux d'avancer des prévisions incontestables pour le mois de novembre, mais les variations resteront assez disparates selon les valeurs et les comportements boursiers pourraient, à nouveau, ne pas refléter nécessairement les fondamentaux économiques des sociétés cotées.

LES FONDAMENTAUX DE LA SOCIETE EN 2016

Actionnariat de SODE CI

Actionnaires	Participations
ERANOVE	46,07%
SIDIP	4,81%
Etat de Côte d'Ivoire	3,25%
FCP SODECI	6,72%
DIVERS PRIVES dont autres porteurs BRVM	39,15%

Décomposition du Chiffre d'affaires 2016



Données d'activité comparées

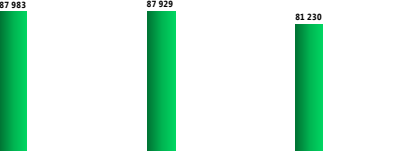
(en millions FCFA)	2016	2015	2014
Nombre d'abonnés	937 183	852 662	787 326
Mètres cubes produits (en km3)	242 393	227 416	208 815
Mètres cubes facturés (en km3)	180 583	171 214	158 932
Ratio de facturation (%)	75,0%	75,3%	76,1%

ACTIVITE ET SITUATION FINANCIERE

Evolution de l'activité de SODE CI

(En FCFA)	2016	2015	Δ (%)
Chiffre d'affaires	87 982 585 098	87 928 603 572	0,06%
Résultat d'exploitation	3 535 852 132	4 673 359 874	-24,34%
Résultat Financier	791 890 961	38 445 113	>1000%
Résultat avant impot	4 249 099 641	4 711 827 505	-4,98%
Résultat net	2 707 131 645	3 291 131 525	-17,74%

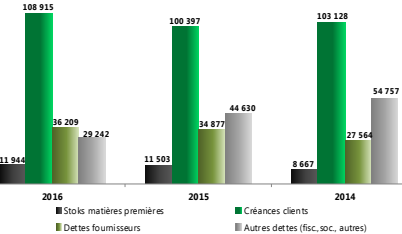
Evolution du Chiffre d'affaires (en Mions FCFA)



Quelques chiffres clés sur réalisés 2015-2016

Autres fondamentaux	2016	2015	Δ (%)
Actif net	13 085 966 431	13 618 834 786	-3,91%
Endettement net	65 535 954 721	36 994 236 945	77,15%
Total bilan	171 159 851 558	163 830 346 131	4,47%
Fonds de Roulement	21 306 074 770	24 736 387 783	-13,87%
Besoin en fonds de Roulement	47 890 808 526	23 581 975 476	> 100%
Trésorerie nette	-26 584 733 756	1 154 412 307	<-1000%

Evolution créances et dettes (en Mions FCFA)



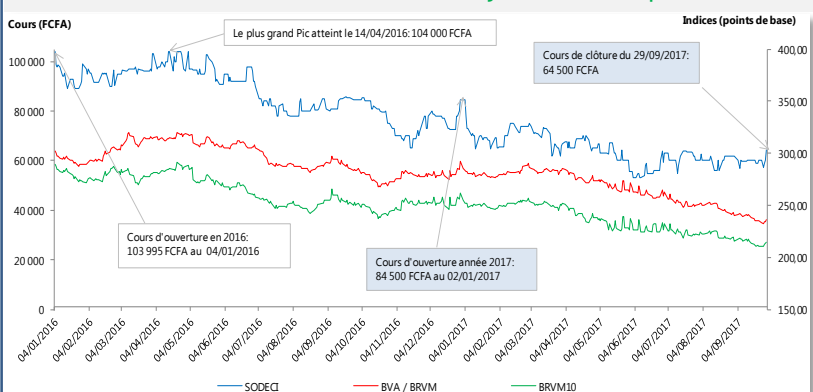
Quelques ratios sur l'historique

Ratios	2016	2015	Δ (%)
Gearing ratio (Dettes/Fonds propres)	297,66%	280,12%	6,26%
Taux de marge (EBE/CA)	11,67%	9,79%	19,26%
Rentabilité financière	20,69%	24,17%	-14,40%

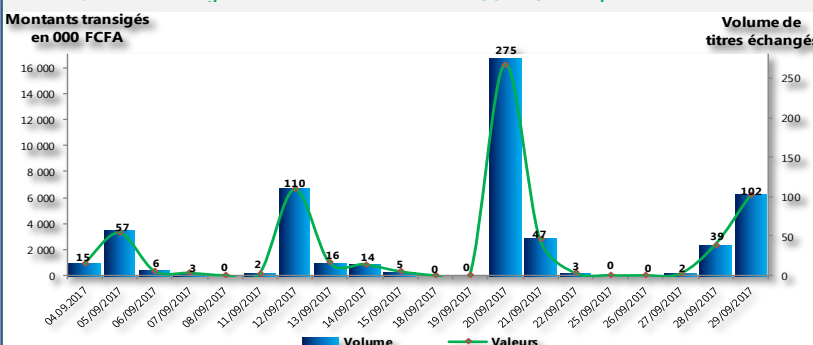
LE TITRE SODE CI SUR LA BRVM EN SEPTEMBRE 2017

Capitalisation boursière (FCFA) :	58 050 000 000
Valeur d'entreprise (FCFA) :	123 585 954 721
+Haut du mois (29/09/2017) :	64 500
+Bas du mois (05/09/2017) :	57 000
Performances depuis début 2017 :	SODECI / BRVM - C -23,7% / -17,9%
Ratios de valorisation :	SODECI / M arché PER moyen au 29 septembre 2017 : 19,61x / 21,88x PBR moyen au 29 septembre 2017 : 4,44 x / 6,46 x

Evolution cours SODE CI vs Indices de la BRVM entre janvier 2016 et Septembre 2017



Volumes transigés et valeurs des transactions SODE CI en septembre 2017



Présentation de la société et de son activité

La SODECI a été créée par la Société d'Aménagement Urbain et Rural (SAUR) (appartenant au Groupe BOUYGUES) qui avait remporté en 1960 l'appel d'offre lancé par la mairie d'Abidjan pour un contrat de concession pour l'exploitation des services d'eau à Abidjan et sur le territoire ivoirien. Dès 1973, le Programme National de l'Hydraulique Humaine (PNHH) va permettre à la SODECI de prendre définitivement son envol et de se développer pour devenir aujourd'hui une société privée dotée d'un capital social de 4,5 milliards FCFA contrôlée par la holding ERANOVE. Le groupe Bouygues avait en effet, cédé en 2006, la totalité de ses participations dans SAUR avec transfert de ses actifs africains à ERANOVE (ex-FINAGESTION), créée en 2003 par le même groupe Bouygues. ERANOVE est, depuis 2009, une filiale d'ECP FII Finagestion Sarl, société de droit luxembourgeois détenue par plusieurs fonds affiliés à Emerging Capital Partners (ECP), qui a progressivement acquis 55,88% des actions et des droits de vote d'ERANOVE auprès de Bouygues. C'est en 1987 que la SODECI a effectivement reçu une mission plus large avec à la clé un contrat d'affermage signé avec l'Etat de Côte d'Ivoire pour une prise en charge de la production et la distribution exclusive d'eau potable pour toutes les zones urbaines en Côte d'Ivoire. Ce contrat qui va être renouvelé en octobre 2007, pour une durée de 15 ans, prévoit que l'Etat délègue désormais une partie de ses responsabilités pour l'exploitation, l'entretien, le renouvellement d'ouvrages existants et la relation avec les usagers à la SODECI. Le financement et la construction de nouveaux ouvrages demeurant la responsabilité exclusive de l'Etat. Actuellement, la SODECI détient plus de 500 forages et plus de 70 stations de traitement et de production d'eau, avec plusieurs certifications importantes (ISO 9001, OHSAS 18001 et ISO 14001). La SODECI dessert près de 964 localités et plus de 13,74 millions d'abonnés avec un taux de couverture nationale de 68%. La société est cotée sur le 1<sup>er</sup> compartiment de la BRVM depuis le 16/09/1998.

Faits saillants sur la société

Des résultats globalement en retrait malgré un environnement économique favorable

L'activité de la SODECI en 2016 s'est déroulée dans un environnement économique ivoirien toujours en hausse (+8%), porté par le dynamisme de l'agriculture et des services, ainsi que par l'accroissement des grands travaux publics. Cependant, l'environnement socio politique du pays a été émaillé par des troubles dans plusieurs localités, liés aux facturations dans le secteur électricité et par les revendications d'un groupe de militaires. Malgré un tel contexte, la SODECI a poursuivi ses efforts d'amélioration de ses prestations à l'égard de la clientèle et de ses indicateurs d'activités. Ainsi, la société a pu (i) réaliser de nombreux investissements structurants ayant permis, entre autres, la mise en exploitation du site SODECI de la Riviera Palmeraie et l'inauguration de l'unité de traitement d'eau potable de Songon et (ii) obtenir quelques sources de financement pour ses programmes de réalisation de 234 254 branchements sociaux dans le District d'Abidjan et dans la région des Montagnes. Tirant profit de ces acquis, la société a vu (1) sa production totale d'eau augmentée de 7%, à plus de 242 millions de m<sup>3</sup>, (2) le niveau de sa clientèle s'améliorer de 10% à plus de 937 millions d'abonnés. En revanche la société affiche une stagnation de sa capacité à collecter les revenus de l'Etat qui financent l'exploitation avec la baisse du taux de recouvrement à 75% (alors qu'il se situait à 76,1% en 2014). Les résultats de la SODECI réalisés en 2016, montrent par ailleurs, un chiffre d'affaires en légère baisse de 0,28%, à 87,9 milliards CFA, malgré (i) une hausse 9% des ventes d'eau, (ii) un intérêt croissant des populations pour l'utilisation des nouveaux modes de paiements des factures (via Orange et certaines banques) et (iii) l'impact sur le chiffre d'affaires (+14,02 milliards FCFA), de la révision contractuelle à partir du Fonds de Développement de l'eau. Ainsi, la SODECI a clôturé l'année 2016 avec un profit net en baisse de 17,7% à 2,7 milliards FCFA par rapport à 2015, du fait du relèvement substantiel de certaines charges d'exploitation, notamment des charges de personnel (+4%), du poste autres charges (+2,2%) et des dotations aux amortissements (+39,2%) suite aux investissements réalisés pour renforcer la capacité du réseau de production et de distribution. La situation financière de la SODECI, au terme de l'année 2016, est ressortie fortement dégradée, en raison de la forte remontée du déficit d'exploitation et l'affaiblissement du fonds de roulement qui s'est soldé par une trésorerie négative (-26,5 milliards FCFA). Cette situation a accentué le déséquilibre de la secteur de l'eau qui a contraint la SODECI à des recours importants aux banques.

Comportement boursier du titre SODE CI

La trajectoire du titre SODECI est restée fortement corrélée à la situation du marché régional orientée, depuis le début de l'année 2017, à la baisse. Ainsi, fluctuant au cours du mois de septembre 2017 autour d'une moyenne de 59 754 FCFA, le cours du titre a connu un repli important de plus de 23%, depuis son pic d'ouverture de 84 500 FCFA du 02/01/2017 pour atteindre 64 500 FCFA à fin septembre 2017. Le PER de la société (19,61x) semble quelque peu élevé, comparé à celui de son secteur (13,94x) et proche du Marché global (21,88x), réduisant son potentiel actuel de croissance.

Perspectives et recommandations

Les investissements déjà réalisés sous la surveillance de l'Etat, et ceux en cours augurent des perspectives meilleures pour la SODECI pour atteindre des résultats satisfaisants dans l'avenir. La société verse régulièrement des dividendes qui permettent de maintenir un taux de rendement à un peu plus de 4%. Il est prévu un fractionnement du titre qui pourrait le rendre plus attractif. Le titre SODECI pourrait donc être recommandé aux épargnants.



Après avoir traité de la définition, des caractéristiques et des avantages des produits gérés, nous nous évertuons à vous présenter dans le présent bulletin, un aperçu de quelques types de produits gérés ainsi qu'une analyse de leurs avantages.

Il faut rappeler que depuis le début des années 1990, les produits gérés ont gagné en popularité auprès des investisseurs des marchés financiers développés, particulièrement de ceux qui considèrent comme trop complexe ou trop risquée la souscription directe d'obligations ou d'actions. Les produits gérés conviennent également aux épargnants qui disposent d'un capital restreint, mais qui veulent tout de même profiter des avantages de la diversification et de la gestion professionnelle.

Vu la multitude de produits gérés, nous présenterons ici les quatre (4) les plus commercialisés sur les marchés financiers à savoir les organismes de placement collectif en valeurs mobilières, les fonds de couverture, les fonds distincts et les fonds négociés en bourse.

#### 6. Les organismes de placement collectifs en valeurs mobilières : les fonds communs de placement.

Un fonds commun de placement est un instrument de placement géré par une société de gestion, qui regroupe les sommes qu'elle reçoit d'épargnants et les investit dans divers titres, notamment des actions, des obligations et des instruments du marché monétaire. Les épargnants qui confient des sommes au fonds en deviennent actionnaires ou porteurs de parts, et en partagent les revenus, charges, gains et pertes proportionnellement au nombre de parts ou d'actions qu'ils détiennent. Les actifs du fonds sont gérés par des gestionnaires professionnels, qui investissent les sommes recueillies selon les politiques et les objectifs du fonds et selon un style donné de placement.

A la question de savoir si les fonds communs de placement sont-ils la solution idéale pour tous les investisseurs, il convient de répondre que : « Bien qu'il n'existe pas d'investissement qui convient parfaitement à tous les investisseurs, cependant, les fonds communs de placement sont devenus un produit important pour un grand nombre d'investisseurs ». Sur les marchés développés, ils sont l'un des instruments de placement les plus visibles pour de nombreux investisseurs, du client de détail moins fortuné à l'investisseur institutionnel de grande envergure.

Les fonds communs de placement offrent de nombreux avantages à l'acheteur. Outre divers degrés de sécurité, de revenu et de croissance, ce mode de placement comporte les avantages suivants :

- **Gestion professionnelle peu coûteuse** : le gestionnaire de portefeuille du fonds, un spécialiste du placement, gère sur une base continue le portefeuille de placements du fonds. L'épargnant tout autant que l'investisseur plus avisé ont recours aux fonds communs de placement parce qu'ils n'ont pas le temps, les connaissances ou l'expertise voulus pour gérer leur portefeuille de placements. Les fonds permettent d'avoir accès, à peu de frais, à des services professionnels de gestion de placements.
- **Diversification** : il est pratiquement impossible pour un particulier de se bâtir un portefeuille bien diversifié. Du fait que les épargnes individuelles sont regroupées, les fonds communs de placement bénéficient d'économies d'échelle, dont profitent à leur tour les détenteurs de parts. Outre qu'ils donnent accès à une plus vaste gamme de valeurs mobilières, les fonds gérés peuvent effectuer des opérations à coût moindre que ce qu'un épargnant devrait payer.

#### 4. Les fonds de couverture

Le fonds de couverture est un fonds en gestion commune, peu réglementé, dont les gestionnaires jouissent d'une grande marge de manœuvre quant aux stratégies de placement à utiliser. Ces stratégies sont souvent appelées stratégies de placement alternatives, bien que cette désignation puisse également viser des placements en actions de sociétés fermées, en biens immobiliers, en contrats à terme gérés sur marchandises et instruments financiers. Les gestionnaires de fonds de couverture ne sont pas soumis aux règles applicables aux gestionnaires de fonds communs de placement. Ils peuvent prendre des positions vendeur, utiliser des dérivés à des fins de spéculation et d'effet de levier, effectuer des opérations d'arbitrage et investir dans tout type de marché, quelles que soient les circonstances, s'ils y voient une occasion de réaliser un revenu. Selon certaines estimations, il y aurait quelque 10 000 fonds de couverture actifs à l'échelle mondiale, et leur actif totaliserait plus de 1,76 billion de dollars américains, contre 400 milliards de dollars en 2001. (source : Hedge Fund Research Inc.).

Pour pouvoir investir dans de tels fonds, les investisseurs doivent être considérés soit comme des investisseurs avertis, soit comme des investisseurs qualifiés (accredited investors). Les investisseurs avertis ou qualifiés doivent répondre à certaines exigences minimales en matière de revenu, de valeur nette et (ou) de connaissances en placement.

Les avantages d'un fonds de couverture sont :

- **Faible corrélation avec les catégories d'actif traditionnelles** : Même si les degrés de corrélation peuvent changer à la longue, les rendements globaux des fonds de couverture ont affiché une faible corrélation par rapport aux rendements des catégories d'actif traditionnelles telles que les actions et les titres d'emprunt. Si ces faibles corrélations se maintiennent, les fonds de couverture peuvent offrir de la diversification et contribuer à réduire le risque global du portefeuille.
- **Rendement absolu** : Les gestionnaires de fonds de couverture cherchent à obtenir un rendement positif ou absolu, quel que soit la conjoncture du marché (à la hausse, à la baisse, sans tendance nette), et non pas simplement à surpasser un indice boursier donné, comme c'est le cas pour la plupart des fonds communs de placement.

- **Possibilité de volatilité réduite et de rendement accru** : Comme ils ont le potentiel d'afficher de meilleurs rendements et généralement des écarts types moins élevés, les fonds de couverture, pris collectivement, surpassent souvent les autres catégories d'actif au titre des rendements pondérés en fonction du risque.

#### 3. Les fonds distincts

Les fonds distincts, possèdent cependant aussi des caractéristiques uniques qui permettent de répondre à certains besoins particuliers des clients, tels que la garantie à l'échéance du contrat, la prestation de décès et l'insaisissabilité. Contrairement à d'autres genres de fonds d'investissement, les fonds distincts sont assujettis à la réglementation des assurances, puisqu'ils constituent en fait des contrats d'assurance. Le titulaire d'un contrat qui achète des parts de fonds distinct n'est pas propriétaire des éléments d'actif détenus par le fonds. Ses droits reposent uniquement sur les dispositions du contrat lui-même. Comme il s'agit d'un contrat d'assurance, les droits et les prestations associés à un contrat de fonds distincts sont plus complexes que dans le cas de la propriété d'une valeur mobilière. Les avantages des fonds distincts sont :

- **Garantie à l'échéance** : Pour offrir une meilleure protection du capital, beaucoup de fonds offrent une garantie minimum obligatoire de 75 % à 100 %. Ces garanties, qu'elles prévoient la récupération de la totalité ou d'une partie du capital, représentent un avantage intéressant pour les personnes qui désirent une protection précise contre le risque d'une perte en capital.
- **Prestations de décès** : les prestations de décès associées aux fonds distincts répondent aux besoins des clients qui veulent bénéficier des catégories d'actifs à long terme tout en s'assurant que leurs placements sont protégés en cas de décès.
- **Insaisissabilité** : l'insaisissabilité tient au fait que les fonds distincts se présentent sous la forme de contrats d'assurance. elle peut représenter un atout précieux pour les clients dont la situation personnelle ou professionnelle rend vulnérables à la saisie de biens que pourrait imposer le tribunal en remboursement de dettes. Les propriétaires-entrepreneurs, les professionnels et d'autres clients qui s'inquiètent de leur responsabilité financière personnelle font partie des gens qui peuvent être intéressés par l'insaisissabilité que peut assurer un fonds distinct.
- **Levée de l'homologation** : les fonds distincts permettent à un client d'éviter les droits d'homologation coûteux prélevés sur l'actif détenu dans les fonds communs de placement. L'homologation s'entend du processus juridique d'administration du patrimoine d'une personne décédée. Le fait d'éviter la procédure d'homologation permet des économies importantes et constitue l'un des principaux avantages des fonds distincts sous l'angle de la planification successorale.

#### 2. Les fonds négociés en bourse

Les fonds négociés en bourse (FNB) sont des structures de placement qui allient certaines caractéristiques et fonds communs de placement et des actions individuelles. Constitués en sociétés d'investissement à capital variable, ils ressemblent beaucoup aux fonds indiciels, car ils se composent d'un portefeuille de titres créé en vue de reproduire des indices de marché précis. Ils se distinguent toutefois des fonds indiciels principalement par le fait que leurs titres sont négociés en bourse, comme des actions, pendant toute la séance, et qu'ils peuvent recourir aux mêmes types de stratégies de négociation que celles qui sont employées avec des actions, comme l'utilisation des dérivés et la vente à découvert.

La plupart des investisseurs utilisent les FNB de l'une des deux manières suivantes. Certains les emploient comme un placement passif de base dans un indice et dans ce cas comptent les détenir longtemps. D'autres, particulièrement les investisseurs actifs, utilisent les FNB pour tirer parti de leurs prévisions à court terme pour un indice particulier. Ces investisseurs négocient parfois les FNB fréquemment et peuvent compter ne maintenir une position que pendant une durée brève.

Les FNB sont des placements intéressants car ils offrent des possibilités immédiates de diversification et affichent un RFG considérablement plus faible que les fonds communs de placement classiques; le RFG de certains FNB n'est que de 15 points de base. Bien que le courtage soit un facteur à considérer lors de l'achat ou de la vente d'actions de FNB, il peut être compensé, à long terme, par le faible RFG. En outre, les FNB sont structurés de sorte à réduire au minimum les distributions de gains en capital, leur taux de rotation du portefeuille étant inférieur à celui des fonds communs.

Pour plus amples informations sur le présent thème, prière visiter le site de CSI (école d'accréditation des titres professionnels du secteur financier au Canada) : [www.csi.ca](http://www.csi.ca)

#### Avertissements

Ce présent bulletin est diffusé à titre purement informatif et ne constitue, en aucune façon, un document de sollicitation en vue de l'achat ou de la vente d'instruments financiers à la BRVM. Tout investisseur doit se faire son propre jugement quant à la pertinence d'un investissement dans une quelconque valeur mobilière évoquée dans ce bulletin, en tenant compte des mérites et des risques qui y sont associés, de sa propre stratégie d'investissement et de sa situation légale. Les performances passées et données historiques ne constituent, en aucun cas, une garantie du futur. Du fait de la présente publication, ni Atlantique Finance, ni aucun de ses dirigeants ou collaborateurs ne peuvent être tenus responsables d'une quelconque décision d'investissement.